

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 25 février 2015

Ce mercredi 25 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice GOSSELIN, Maire-Adjoint.

Etaient présents: Jean-Claude LECLERC, Sylvie BEAUFILS, Béatrice GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Françoise K'DUAL, François LEGRAS, Pierrette FILTOPOULOS, Jean-Pierre LEGOUBEY, Yves GOSSELIN, Philippe GOSSELIN, Gérard LARSONNEUR, Michèle AGNES, Pascale DUBOSCQ, Claudine LEDOLLEY, Jacky GAILLET, Auguste TESSON, Gaëtan COENEN

Excusés : Erick BEAUFILS, Nathalie LECOULLARD

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Gaëtan COENEN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 26 janvier 2015

Béatrice GOSSELIN commence par faire un mot en direction de Nathalie LECOULLARD, pour l'excuser ce soir. Le conseil municipal envoie toutes ses pensées à Nathalie et sa famille. Béatrice GOSSELIN fait lecture aux conseillers du courrier de Monsieur LECLERC, qui demande correction sur la forme de ses propos du tour de table de la dernière réunion du 26 janvier 2015. Il demande que le texte soit corrigé sur le site internet de la commune, car l'expression française de ce paragraphe est mauvaise et il ne s'est pas exprimé ainsi. Monsieur Leclerc a demandé une autre écriture selon le texte qu'il a adressé par courrier. Pour clore le sujet, Béatrice Gosselin propose de corriger par «Qui sont les deux membres de la municipalité qui siègent au conseil d'administration de l'association de la médiathèque, en tant que membres de droit, conformément aux statuts de l'association ? Béatrice Gosselin lui répond qu'il s'agit de Monsieur le Maire et d'elle-même», cette correction sera apportée au procès verbal de la réunion de 26 janvier 2015. En dehors de ce point, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III – Communiqué

- La communauté de communes de St Malo de la Lande est propriétaire de la fourrière « La Martinière » située sur la commune de St Malo de la Lande (service technique communautaire, RD 68).

Toutes les communes sur le territoire de compétence de la Communauté de communes peuvent disposer de la fourrière communautaire apte à l'accueil et à la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-28.

Les animaux blessés trouvés sur la voie publique sont pris en charge par les services des mairies et portés par leurs soins chez le vétérinaire conventionné par la commune concernée (pour Gouville, il s'agit du vétérinaire de Blainville s/mer avec qui nous avons déjà une convention).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes pour avoir accès à cette fourrière communautaire.

- La POSTE est en cours de rénovation de son local pour séparer le bureau de poste d'un petit local qui sera mis à la disposition des facteurs pour leur pause méridienne. Dans l'attente de ces travaux, la Poste demande si la commune peut mettre à la disposition de ces facteurs, de 12h à 13h30 un petit local. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de leur mettre à disposition à titre gratuit l'ancien local du Groupement des Employeurs, le temps de procéder aux travaux de séparation en cours du bureau de Poste.

IV – Contraction d'un emprunt en vue d'une acquisition immobilière

Les deux offres d'achat délibérées lors de la dernière réunion de conseil municipal concernant les bâtiments route de Montsurvent ont été adressées aux vendeurs. La proposition de la commune (111 700 €) pour le bâtiment « ancien bouquiniste » a été refusée par le vendeur et celle pour le bâtiment « ancienne Presse » (154 700 €) a été acceptée par les vendeurs.

Aussi, il appartient au conseil municipal de contracter un emprunt pour engager cet achat. L'achat de ce bien s'élève à la somme de 178 300 € frais de négociations et d'acte inclus. Il est proposé de souscrire un emprunt à hauteur de la somme net vendeur soit 154 700 €. Nous avons consulté plusieurs établissements bancaires pour un emprunt à taux fixe sur 20 ans. Madame Gosselin présente les 3 propositions reçues du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 2.11 %, offre moins disante. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet emprunt.

V- Signature d'un compromis

Considérant cet achat, après avoir entendu l'exposé de Madame Gosselin, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le compromis d'achat ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette transaction par devant Maître Loïc LECHAUX notaire à Périers.

Béatrice Gosselin informe le conseil municipal, que nous avons reçu une demande pour louer le local commercial de ce bâtiment.

VII – Bail commercial futur boulanger

Le fonds de commerce de boulangerie du Chardon Bleu est en cours de vente. L'acquéreur reprendra le bail de location en cours dans les mêmes conditions. Toutefois, le repreneur envisageant de faire des travaux de rafraîchissement de façade, le conseil municipal accepte à l'unanimité de répondre favorablement à sa demande de suspension de loyer pendant ses deux premiers mois d'activités à compter de son jour de reprise. Il demande par ailleurs que deux places face à son magasin puissent être destinées à un arrêt « minute », la demande était également souhaitée par le fleuriste ; après avoir entendu l'exposé de Madame Gosselin, le conseil municipal donne son accord unanime.

VIII – Opérations budgétaires dans l'attente du vote des budgets primitifs 2015

Dans l'attente du vote du prochain budget, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre les délibérations suivantes :

- **Budget Commune : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2015-**

Après avoir pris connaissance de l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **Budget Camping : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2015-**

Après avoir pris connaissance de l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

IX – Travaux de toiture de l'église de Gouville s/mer

Des travaux d'entretien urgents de la toiture sur la sacristie de l'église sont nécessaires : après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Monsieur LEJOLIVET pour un montant de 2 162.08 € HT, soit 2 594.49 € TTC pour réaliser ces travaux.

X – Compte-rendu de la commission des travaux : voirie et camping municipal

Présenté par Monsieur Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission des travaux

La commission s'est réunie le 11 février dernier et a procédé à la visite de la salle de convivialité dont les travaux de mise aux normes avancent, ainsi que le futur logement à côté de la micro crèche dont les travaux sont suspendus le temps de ces travaux de mise aux normes de la salle.

Sylvie Beaufile fait remarquer que les manèges de la St Marcouf arriveront bientôt et elle pense que cette information devrait être transmise aux futurs restaurateurs qui occuperont la salle de convivialité. Concernant la voirie, Yves Gosselin informe qu'une estimation est attendue pour des travaux de réfection de voirie impasse de la Grande Yberterie et rue de la Girarderie jusqu'après la cour de la ferme.

Une estimation est également attendue pour des travaux de réfection de voirie de notre camping municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin et les propositions de la commission, le conseil municipal décide d'agrandir l'accueil de la gardienne du camping pour envisager de créer un petit service supplémentaire destiné aux résidents. Considérant les obligations spécifiques liées au bord de mer et notamment aux pentes de toit, un maître d'œuvre accompagnera la commune et le conseil municipal charge Yves Gosselin de trouver ce maître d'œuvre.

La commission propose par ailleurs de garder la trentaine de places de passage restantes le long de la rue du Beau Rivage et de finir les emplacements de mobile home prévus l'an dernier. Le conseil municipal est favorable à cette proposition. D'autre part, en vue d'aboutir dans la démarche de classement de notre camping, il nous faut un plan d'aménagement à l'échelle avec des parcelles minimum de 100 m² pour les mobiles homes et 70 m² pour les places de passage, un devis sera demandé prochainement à un géomètre et d'autres petits investissements seront à prévoir pour ce classement.

XI – Tenue des bureaux de vote élections des 22 et 29 mars 2015

En vue des prochaines élections départementales, nécessité de prévoir les permanences pour la tenue des bureaux de vote à la Filature pour les 2 tours : matin (8h-13h) ou après-midi (13h-18h).

- **pour le 22 mars:** (seront absents : P. FILTOPOULOS, J.P. LEGOUBEY, N. LECOILLARD)

Matin : F. K'DUAL, M. AGNES, P. GOSSELIN, J.C. LECLERC, P. DUBOSCQ, J. GAILLET, B. GOSSELIN, F. LEGRAS

Après-midi : G. LARSONNEUR, C. LEDOLLEY, S. BEAUFILS, V. LAISNEY, G. COENEN, Y. GOSSELIN, A. TESSON, B. GOSSELIN

- pour le 29 mars :

Matin : F. K'DUAL, M. AGNES, P. GOSSELIN, J.C. LECLERC, B. GOSSELIN, J. GAILLET, F. LEGRAS, P. FILTOPOULOS

Après-midi : P. DUBOSCQ, G. LARSONNEUR, C. LEDOLLEY, S. BEAUFILS, V. LAISNEY, G. COENEN, Y. GOSSELIN, A. TESSON, J.P. LEGOUBEY

Yves Gosselin propose qu'un arrêté soit pris pour interdire la sortie de la Filature par la rue du Littoral, pour garder la même circulation qu'aux dernières élections.

XII – Adhésion à l'A.N.E.L.

Approbation unanime du conseil municipal pour renouveler l'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral dont le montant, sur la base de 0.18 €/habitant pour 2064 habitants, s'élève à la somme de 371.52 €.

XIII – Divers

- Suite à la récente délibération du 26/01/2015 approuvant les devis de Monsieur LEJOLIVET pour la réfection de toiture de la salle de convivialité pour un montant total de 16 188.20 € HT, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2015 pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

TOUR DE TABLE :

S. BEAUFILS

- demande ce qu'il en est de la rénovation des toilettes publiques et de l'aménagement de la Filature, Yves Gosselin précise que ces questions seront revues lors du vote du budget. Une demande de subvention a été déposée pour les travaux d'aménagement de la Filature et nous sommes dans l'attente d'un accord.

- fait part du problème de stockage de dossiers du camping dont Nathalie lui a fait part ainsi que le stockage des archives de la mairie. Yves Gosselin répond qu'il y a un grenier au camping qui permettrait de dégager l'accueil. Jean-Pierre Legoubey ajoute que les archives seront de plus en plus dématérialisées

- demande le bilan du montant total des travaux réalisés à la plage, question déjà posée en novembre et restée sans réponse. Yves Gosselin lui répond que cette question n'a pas été oubliée et sera évoquée lors du budget

Béatrice Gosselin rebondit sur ce sujet en disant que cette marée n'a pas fait de brèche, nos installations de défense ont tenu et c'est encourageant pour continuer

Jean-Claude LECLERC rapporte que les containers rue de la Garenne baignent dans la boue, que la rue d'accès est jonchée de nids de poules. Yves Gosselin rappelle que cette rue est limitée à 10 km/h et que les agents municipaux pourront essayer de la rencaisser un peu et en parallèle de nouveaux points d'apports volontaires enterrés seront prochainement installés sur la zone commerciale.

Gérard LARSONNEUR précise qu'une proposition chiffrée sera présentée au prochain budget pour une première tranche de travaux de sécurité routière

Jacky GAILLET : la Lande musicale s'est récemment constituée en association Loi 1901

Pierrette FILTOPOULOS informe que les statuts des Bulotins vont prochainement changés prévoyant notamment 2 membres de droit

Béatrice GOSSELIN ajoute que le 3 mai, la St Marcouf proposera un nouveau défilé d'insolites ou autres qui est ouvert aux associations mais aussi à tout volontaire ! Tous ceux-là sont bienvenus à la réunion de préparation du 6 mars

